



**HALL F**  
**APPARTEMENT DE 3 PIECES**  
n°F16 au 1er étage

ENTRÉE	4,75 m <sup>2</sup>
SÉJOUR	17,32 m <sup>2</sup>
CUISINE	8,12 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	12,85 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	11,85 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAINS	5,34 m <sup>2</sup>
WC	2,15 m <sup>2</sup>
DÉGAGEMENT	6,70 m <sup>2</sup>

**SURFACE TOTALE HABITABLE 69,08 m<sup>2</sup>**

BALCON 8,68 m<sup>2</sup>

**SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE 77,76 m<sup>2</sup>**

**LEGENDE**

VR	volet roulant	radiateur	
GC	garde corps	R	réfrigérateur
soffite/ faux plafond		LV	lave vaisselle
ETEL	esp tech elec du logt	LL	lave linge
PL	placard	C	cuisson
robinet de puisage		TRI	tri sélectif
sèche-serviette		---	retombée de poutre
AP	allège pleine	PV	pare-vue
fenêtre	porte fenêtre	EP	eau pluviale
fenêtre fixe	fenêtre fixe opaiescent		

Indice A Juin 2024

Echelle : 0 50 100 200cm

Conformément à la réglementation, ce plan est :

**EVOLUTIF** **PMR**

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »